Crissay-sur-Manse

Valorisation des espaces paysagers

ADAC37

Agence Départementale
d'Aide aux Collectivités Locales
02 47 31 49 53 - eboulay@adac37.fr
www.adac37.fr

34 Place de la Préfecture - 37000 TOURS

Objet de la demande

Au cœur de son bourg, la mairie de Crissay-sur-Manse souhaite végétaliser les petits espaces et délaissés en bordure de voirie ou de parcelle dans l'esprit déjà initié par la commune ou à l'initiative de certains habitants. Ces espaces «délaissés» ont un intérêt paysager certain, support pour un futur embellissement et une amélioration du cadre de vie.

L'étude rendu consiste donc à cartographier l'ensemble des espaces paysagers de la commune et de proposer une palette végétale adaptée à leur localisation, qui permettra également de renforcer l'identité végétale du bourg. Un ensemble de techniques et solutions est par ailleurs présenté afin de limiter et d'optimiser l'entretien de ces espaces.

I - DIAGNOSTIC DES ESPACES PUBLICS

Hétérogénéité des matériaux et profils routiers

Les divers travaux de réfection de voirie réalisés sur la commune ont conduit à une hétérogénéité de matériaux ainsi qu'à des gabarits et profils routiers variés. Ces aménagements ont des répercussions sur la charge d'entretien ainsi que sur la place du végétal au sein de l'espace public.

Des initiatives d'embellissement

L'espace disponible de part et autre de la chaussée a permis aux habitants ainsi qu'à la commune d'investir l'espace public par la plantation et/ou l'engazonnement des pieds de murs. Ces initiatives contribuent à l'embellissement de la commune.

Quelques difficultés de gestion

La vétusté de certains accotements induisent des problèmes de sécurité ainsi que d'entretien. Le développement de la végétation dans les interstices rend sa gestion difficile. De plus, l'utilisation de matériaux poreux favorise la pousse des adventices, pouvant amener les services techniques à utiliser des produits phytosanitaires.

Enherbement des bas côtés dans l'espace agricole

Massif ombragé en pleine terre

Développement spontané de la végétation sur un trottoir

Enherbement des bas côtés dans l'espace urbain

Fleurissement et semis spontané en pieds de murs avec des espèces tolérantes à la sécheresse

Certains matériaux comme les gravillons sont difficiles d'entretien

Délaissé favorisant la végétation spontanée

Interface engazonnée entre l'espace privé et public

Développement de la flore spontanée et adventices dans les massifs

Un embellissement qui varie selon les situations
La qualité de l'embellissement est variable selon l'épaisseur du substrat en place, l'espace disponible au sol, l'exposition et l'adaptabilité des végétaux. Néanmoins, les nombreuses situations à Crissay permettent d'obtenir un embellissement diversifié.

Massif de rosiers et de vivaces apportant un certain volume

Pieds de murs végétalisés exposés au soleil

Embellissement de pieds de murs ombragés

SYNTHÈSE DES ENJEUX

Homogénéiser et unifier les traitements des limites/interfaces entre voirie, trottoirs et espaces plantés.

Choisir des végétaux adaptés en fonction de l'exposition des façades et des délaissés.

Établir une palette végétale de plantes vivaces rustiques en fonction de chaque situation (soleil/ombre).
Uniformiser le type de plantations afin de le rendre identitaire au cœur de bourg.

Limiter les espèces envahissantes, exogènes ou aux connotations exotiques, méditerranéennes ou de bord de mer.

Engager les riverains dans le projet de plantation en les associant à la démarche et en proposant des ateliers participatifs.

Exemple de bourgs au fleurissement comparable

Béhuart (49)

Chédigny (37)

Mise en place de paillage

Par effet de couverture et d'obscurcissement, le paillage limite le désherbage de même que la fréquence d'arrosage en réduisant l'évapotranspiration de l'eau contenue dans le sol, tout en favorisant la croissance des végétaux plantés. Plusieurs matériaux existent, le choix du paillage dépendra de la végétation en place ou à venir ainsi que l'esthétisme désiré.

Copeaux de bois blanc/broyats
Mise en oeuvre : sur terre humide, épaisseur de 8 cm -
Utilisation : massifs de vivaces, d'arbustes
Avantages : valorisation des déchets de taille, amélioration biologique du sol, bonne capacité à limiter l'évapotranspiration des sols
Inconvénients : dégradation +/- rapide, éviter les écorces de résineux qui acidifient les sols en se dégradant.

Paille de blé
Mise en oeuvre : épandre une couche de 10 cm
Utilisation : espaces champêtres, plantations de haies vives mais aussi potagers
Avantage : coût relativement faible
Inconvénient : dégradation rapide (1 an)

Graviers
Mise en œuvre : 5 cm sur géotextile
Utilisation : massifs de vivaces,
Avantages : pH neutre, résiste au vent, assure une portance en cas de piétinement.

Éviter la pouzzolane qui a tendance à se compacter, éviter les matériaux colorés qui ne sont ni locaux, ni traditionnellement utilisés dans notre région comme l'ardoise et ainsi éviter l'effet «déco».

Copeau de bois

Paillage de paille de blé

Paillage de graviers

Bordures, limites de plantation, caniveaux, accès aux entrées de parcelles

Dans un souci d'harmonie et d'uniformisation du bourg, on veillera à reprendre les bordures de certains massifs afin de les contenir, de gérer leur entretien, ou bien encore de mieux définir certains espaces et leurs usages. Afin de maintenir une cohérence des typologies d'aménagement au sein du bourg on veillera à :
- marquer un côté de chaque rue au moins avec un large caniveau pavé de 4 à 6 rangs,
- marquer les entrées de parcelles avec deux séries de 4 rangs de pavés pour le passage des roues des voitures,
- enherber, engravillonner, ou combler avec du sable stabilisé l'espace entre ces lignes pavées,
- délimiter certains massifs (nottament ceux jouxtant des espaces enherbés) par une ligne pavées.

Mise en place de plante couvre-sol

Cas 1 : Plantes couvre-sol en massif
L'installation de couvre-sol en massif est très intéressante pour plusieurs raisons. Premièrement, l'effet tapissant des végétaux limitera l'intervention humaine pour le désherbage après quelques années de croissance, ce qui sera un gain de temps pour la réalisation d'autres tâches. De plus, leur développement dans les zones difficiles d'accès (en particulier les talus), limitera les interventions. Enfin, par leur faible développement en hauteur, les plantes couvre-sol seront adaptées aux espaces où la sécurité vis-à-vis des automobilistes sera forte (carrefour notamment). Leur faible exigence en taille ou entretien en général sera appréciée.

Cas 2 : Plantes couvre-sol en pied d'arbres
L'impact paysager sera ici intéressant car il constituera un embellissement végétal de l'espace public, à la différence du paillage. Les plantes couvre-sol peuvent alors être une alternative au fleurissement dans certains cas (espaces difficiles d'accès pour l'arrosage par exemple).
Si le temps passé à l'entretien sera non-négligeable au début (désherbage, éventuellement arrosage), cela diminuera par la suite, permettant ainsi d'optimiser les tâches d'entretien des espaces verts. En outre, dans ces conditions difficiles (ombre/sec), le choix variétal est primordial afin d'assurer la pérennité des plantations.

Quelques espèces couvre-sol
Deutzia gracilis, Hedera helix, Geranium maccrorhizum, Carex, Hypericum, Lonicera, Euonymus...

Couvre-sol de *Vinca minor*

Traitement végétal d'un pied d'arbre

Lippia nodiflora en bordure de chemin

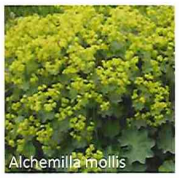
Alchemilla mollis

Carex morrowii

Stachys 'Silver Carpet'

Thymus

Vinca minor

Geranium maccrorhizum

Euonymus fortunei

Hypericum

Hedera helix (Lierre)

Vers un embellissement durable

Afin de renforcer l'atmosphère rurale typique du village, les végétaux choisis pour le jardin d'agrément devront faire partie des végétaux utilisés traditionnellement dans les jardins de campagne et dans les potagers.
Un mélange de végétaux sauvages (graminées comme la canche, les ancolies, la consoude, l 'origan...), de plantes à fleurs des jardins (valériane, lupins, pivoines, rosiers...) et de plantes potagères rustiques (hélianthus, cardons, rhubarbe...), apportera une identité à ce jardin tout en gardant une cohérence globale avec le reste du village.
Des plantes vivaces rustiques au développement vigoureux seront favorisées plutôt que des annuelles, pour limiter les contraintes d'entretien et de remplacement saisonnier
Une gamme d'essences locales et patrimoniales est à favoriser. Les plantes exotiques ou invasives, ainsi que les thuyas sont à proscrire de l'aménagement.
Une gamme de plantes vivaces pourra être mise en place dans les massifs plantés ainsi qu'aux pieds des arbres en intégrant 1/3 de plantes persistantes afin d'avoir un attrait et une présence végétale tout au long de l'année et en équilibrant les floraisons sur plusieurs saisons.

Quelques points à retenir:

- Les massifs en pleine-terre seront favorisés. Les suspensions, bacs, jardinières sont à proscrire, leur mise en place restera uniquement à l'initiative des riverains sur leurs façades ou leurs fenêtres.
- Plantation de vivaces et arbustes adaptés au sol et à l'exposition
- Choix de plantes rustiques
- Palette végétale avec des périodes de floraisons étalées sur l'ensemble des saisons afin d'avoir un attrait même en hiver
- Intégrer 1/3 de végétaux persistants
- Certains végétaux seront à proscrire : végétaux panachés (aucuba du Japon, fusain doré...), végétaux exotiques (bananiers, palmiers...), végétaux invasifs (renouée du Japon, buddleja), végétaux de bord de mer (roses trémières, ciste, liseron arbustif)
- Le fleurissement annuel sera limité (pensées, œillets d'Inde, bégonia...)
- La période idéale de plantation sera l'automne afin d'assurer une meilleure reprise et limiter les arrosages.

Rosiers rugueux

Graminées et panicaut

Valériane

Canche

Chardons bleus

Artichauts, cardons

Hélianthus

Nepetas et pavots

Bleuets

Lupins

6/ Gestion des haies et massifs arbustifs

Haies :

Charmille

Saules nains

Haie champêtre

Graminées

Haie champêtre :

Sureau

Viburnum Mariesii

Rosier sauvage

Viorne aubier

Erable champêtre

Arbres d'alignement :

Charme commun

Poirier à fleurs

Prunus padus

Tilleul

Frêne

Quelques points à retenir...

Un choix de végétaux adapté à chaque type de massif et d'usage : arbustes de haies destinés aux limites séparatives, haies champêtres..., arbustes ornementaux à choisir en fonction de leur développement une fois adultes et l'espace disponible au sol pour limiter la taille.

Une taille raisonnée : les tailles inadaptées sont à éviter (taille récurrente, taille géométrique, coupe de branche maîtresse...) rendent les arbustes plus vulnérables aux parasites. Un patrimoine arbustif de qualité et pérenne doit tenir compte de ces éléments.

Un respect du cycle de floraison et du mode de développement de l'arbuste limite le volume de déchets verts et le temps passé à réaliser la taille.

La mise en place d'ateliers participatifs liés à la taille et l'entretien pourront être envisagés afin d'optimiser ces interventions sur la commune.

Choix des végétaux :

Les haies ou lignes structurantes de l'aménagement seront composées d'essences locales (limiter les essences exotiques) et sans végétaux persistants (thuyas à proscrire).
La forme de la haie dépendra de sa composition : libre en cas de haie vive ou de saules nains ou de graminées, taillée au carré en cas de haie de charmille.
Pour le choix des plantes ligneuses, une gamme d'arbres à fleurs et à faible développement sera favorisée (6 à 12m maximum); les arbustes seront issus du cortège végétal des plaines, collines et sous-bois français.

VIVACE – EXPOSITION ENSOLEILLÉE – sol sec/graviers

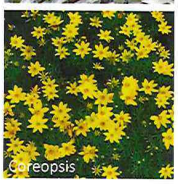

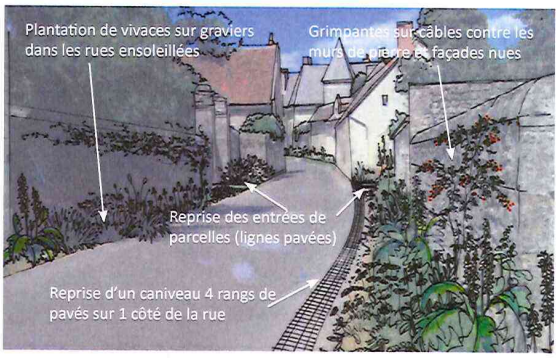

VIVACE – EXPOSITION OMBRAGÉE

Plantation de vivaces sur paillage bois dans les ruelles à l'ombre

Planter des fougères dans les interstices

Planter en masses de 3 à 5m2 environ

Reprendre les seuils avec ligne pavée et stabilisé calcaire

ARBUSTES - EXPOSITION ENSOLEILLÉE

Abelia

Ceanothus

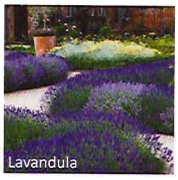
Lavandula

Lavatera

Rosier vesuvia

Rosier blanc

Salvia royal bumble

Salvia marcrophyla

Salvia officinalis

ARBUSTES - EXPOSITION OMBRAGÉE

Viburnum plicatum

Corylopsis spicata

Fuschia magellanica

Hydrangea petiolaris

Buxus

PLANTES GRIMPANTES DE SOLEIL

Campsis

Clematis

Clematis

Clematis

Jasminum nudiflorum

Jasminum officinale

Lonicera

Rosier grimpant

Wisteria

PLANTES GRIMPANTES D'OMBRE

Hydrangea

Schizophragma

Parc de la mairie, un support pour une sensibilisation environnementale

Diagnostic du site

Dans le cas d'une réflexion d'aménagement sur le parc, la prise en compte de nouveaux usages ou nouvelles fonctions peuvent apparaître, de manière à répondre à divers enjeux :
- Enjeu économique : optimisation du temps d'entretien.
- Enjeu écologique : préservation de la flore locale.
- Enjeu social : valorisation du cadre paysager du site.

La taille importante du parc de la mairie (5 700 m²) induit un entretien qui peut être chronophage. Les grandes surfaces de gazon à tondre entraîne un travail conséquent ainsi qu'un important volume de déchets verts à traiter. Le temps passé par l'agent à tondre cette zone de manière homogène pourrait être optimisé. La mise en place d'une tonte différenciée pourrait être bénéfique, tant du point de vue économique, qu'écologique.

Situé en limite de l'espace agricole, le parc établit un lien et une transition entre l'unité urbaine et agricole. La prise en compte environnementale dans sa gestion affirmerait ce lien et permettrait d'introduire la nature dans le village. La présence d'un muret en pierre sèche au fond du parc est un véritable refuge pour la faune. L'absence de prairie ou d'espace enherbé autour du village renforce l'idée d'une gestion écologique sur ce parc pour favoriser la faune.

Enfin, la présence d'un parc au cœur du village peut être un support pour valoriser l'action communale en matière d'éducation à l'environnement. Présenté comme une aire de pique-nique par la mise en place de table notamment, le site a matière pour devenir un véritable support pédagogique. La mise en place de quelques aménagements permettrait de passer d'une fonction de repos à une fonction pédagogique.

Préconisations

Afin de réduire le temps de tonte, une **tonte différenciée** peut être réalisée sur cet espace. L'objectif de la tonte différenciée est d'entretenir une surface enherbée en fonction de sa fréquentation, son usage. Ainsi, il n'est pas toujours nécessaire de tondre de manière uniforme et homogène un parc de 5 700 m². Le maintien d'une tonte régulière sera défini en fonction de l'usage, de la fréquentation. Ainsi, il peut être opportun de tondre régulièrement autour des tables, des jeux pour garantir leur accès. Le dessin de la tonte différenciée pourra être aléatoire. Soit l'ensemble de la surface est géré de façon extensive, avec la création d'allées tondues pour pouvoir circuler. Une ambiance de prairie est alors créée (1,2). Soit le tour des arbres est lui seul tondu de façon différenciée. La surface à tondre régulièrement est alors plus grande (3,4).

Par la tonte différenciée, l'ambiance du site peut considérablement changer. D'une ambiance horticole aux formes strictes, le site peut être métamorphosé avec des formes plus souples.

Une travail de sensibilisation sur la biodiversité et la préservation de l'environnement peut être réalisé avec les écoles et les services techniques dans le parc, à travers la gestion différenciée. La mise en place d'hôtels à insectes créé avec les enfants par exemple, refuge pour la faune, permet de sensibiliser les habitants et de promouvoir la démarche environnementale et paysagère de la commune (5). Des panneaux pédagogiques peuvent être mis en place pour expliquer la démarche et l'action environnementale auprès des promeneurs (6).

(1,2) Les différentes hauteurs de coupe liée à la tonte différenciée dégagent une ambiance champêtre.

(3,4) L'unique tonte différenciée autour des arbres permet de mettre en évidence le végétal. Un véritable écosystème se créé en pied d'arbre.

Parc de la Mairie - Temps 1

Carrés de prairie et chemins tracés à la tondeuse

Opter pour une gestion différenciée du parc :
- tracer des chemins tondus pour délimiter les différents espaces
- laisser la prairie naturelle s'exprimer jusqu'en octobre, une seule tonte en novembre

Plantes arbustives et retombantes sur murets (jasmin, rosier, romarin...)

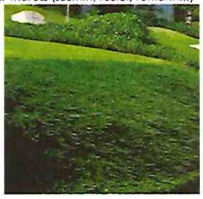

Arracher la haie de thuyas devant la mairie et la remplacer par des plantations arbustives ou retombantes au dessus du muret et/ou à son pied.

Rationaliser les espaces de stationnement et améliorer l'accès piéton à la mairie

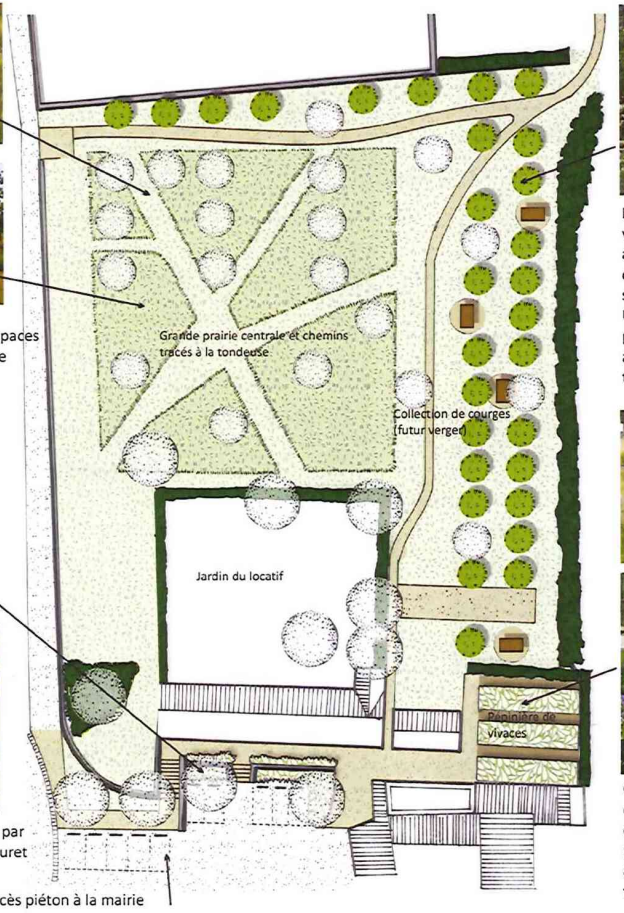

Marquer les alignements d'un futur verger. Dans l'attente de la plantation des arbres, on pourra installer des tas de compost ou de fumier afin d'enrichir le sol.
Une collection de courges, citrouilles et potirons pourra y être semée la 1ère année afin d'apporter un intérêt et une touche d'originalité à l'espace.

Création d'une pépinière de pieds mères de plantes vivaces. Les végétaux qui s'y développeront ou qui y seront semés pourront ensuite être divisés et repiqués afin d'enrichir les espaces publics du village et du parc à moindre coût..

Parc de la Mairie - Temps 2 (+1 à 3 ans)

Mise en place du 'jardin nourricier' : pailler sur 20cm en été, puis intégrer boutures, éclats de pieds mère, jeunes plants, rhizomes de plantes commestibles

Boutures de sureau, héliantis, cardons et artichauts, rosiers rugueux et églantier, cassis/groseilliers, framboises et mures, angélique, mélisse, origan....)

Installation d'une à 2 pergolas le long/au dessus d'une nouvelle allée longeant le mur (rustique, classique ou contemporaine), plantation de grimpantes

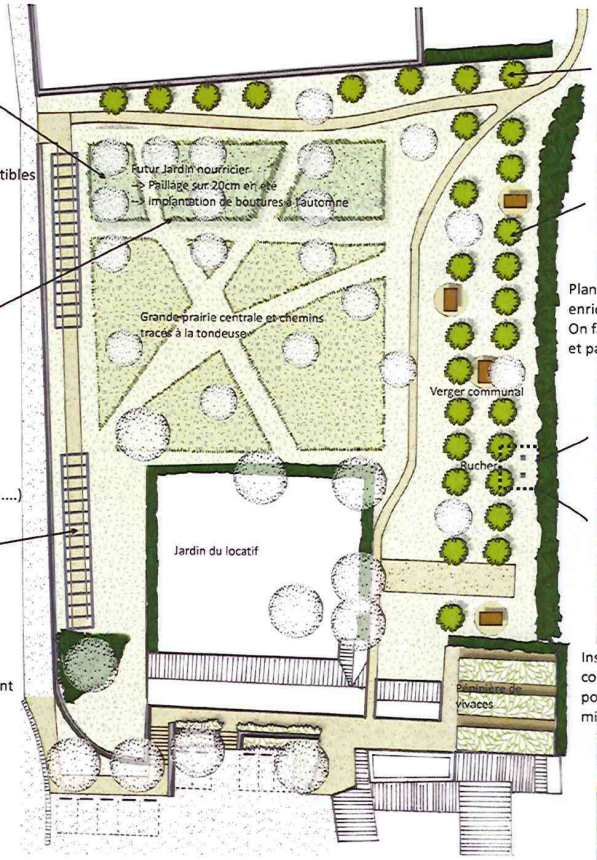

Plantation du verger sur le sol enrichi à la place des courges. On favorisera les variétés locales et patrimoniales (29 arbres).

Installation d'un rucher communal afin de favoriser la pollinisation des fruitiers, ou mise en place d'hôtels à insectes.

Parc de la Mairie - Temps 3 (+2 à 5 ans)

Installation de mobilier et d'assises dans des loges créées au sein du jardin nourricier. Les végétaux et arbustes qui s'y développent sont propices à ce type d'atmosphères.

Implantation au fil du temps de vivaces rustiques dans la prairie (issues de la division des pieds mères de la pépinière), afin de créer une prairie fleurie pérenne. Maintien des chemins tondus.

Mise en place d'un élément d'appel, d'une installation sculpturale, de jeu ou de détente dans l'esapce central de la prairie (troncs, hamacs, structure, esplanade, sculpture naturelle, élément coloré...)

Création d'un jardin thématique structuré qui fera le lien entre la mairie et les pergolas du jardin : jardin de simples, plantes à parfums, aromatiques et tinctoriales, potager, thème monochromatique...
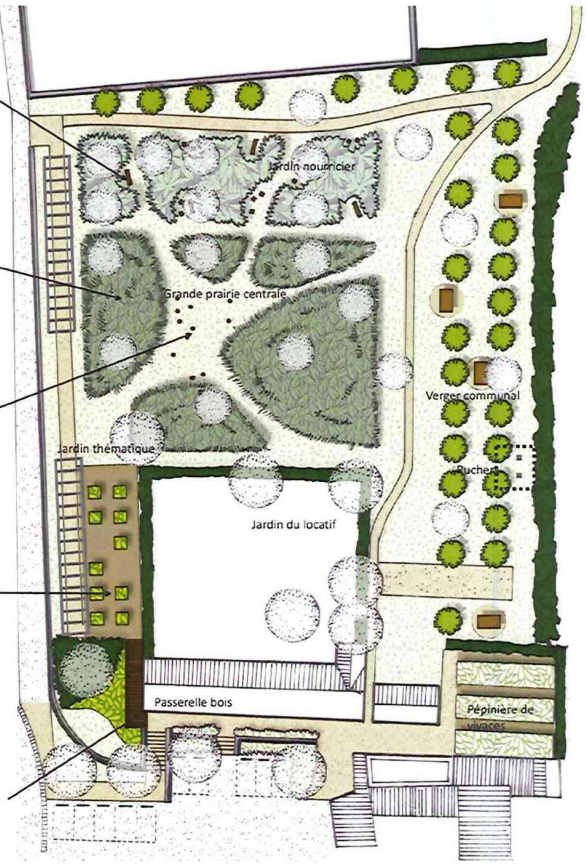
Création d'un accès entre la mairie et le jardin : suppression d'une partie du muret du parvis et mise en place d'un platelage bois ou de pas d'ane, plantation des abords et du talus.